

# Sommaire du cadre et des politiques en matière de gestion des risques ESG de la Banque Scotia

---

## Introduction

La Banque Scotia (la « Banque ») a mis en place les structures de gouvernance et les éléments de la gestion du risque permettant la détermination, l'évaluation, la quantification, le suivi, la gestion, l'atténuation et le signalement des risques ESG. Ces éléments sont décrits dans le Cadre de gestion du risque ESG de la Banque (le « Cadre »). Le Cadre, par ses politiques, ses processus et ses lignes directrices, appuie les initiatives de gestion des risques ESG de la Banque afin qu'elles s'alignent sur les exigences réglementaires, les normes et les pratiques exemplaires sectorielles, ainsi que sur sa tolérance au risque.

## Types de risque et définitions

Les risques ESG se définissent comme suit :

Les *risques environnementaux* renvoient aux répercussions négatives potentielles sur une entreprise qui découlent de la destruction ou de la détérioration des milieux naturels ou de la biodiversité : sol, eau, flore, faune, ressources naturelles, écosystèmes, et l'atmosphère. Sont compris dans cette catégorie les risques physiques et de transition liés aux changements climatiques.

La Politique de gestion du risque environnemental de la Banque met en évidence cinq principes clés qui guident la Banque dans sa façon de gérer les risques environnementaux, notamment la conformité aux lois et règlements environnementaux, la priorisation des initiatives facilitant la transition vers économie sobre en carbone, l'intégration des évaluations du risque environnemental dans les procédures de gestion du risque et la publication de rapports mesurant le rendement environnemental de la Banque.

Le *risque social* renvoie aux répercussions négatives potentielles sur une entreprise découlant de la mauvaise gestion des enjeux sociaux qui peuvent causer un tort réel ou apparent aux personnes et à la société en général. Parmi ces enjeux sociaux, notons les droits de la personne (dont la traite des personnes et l'esclavage moderne); les normes du travail et les conditions de travail; la diversité, l'équité et l'inclusion; la santé et la sécurité de la population; les groupes défavorisés et vulnérables; le patrimoine et les biens culturels; et l'acquisition de terres et la réinstallation forcée.

La gestion du risque social par la Banque couvre un large éventail de principes directeurs interdépendants. Le [Code d'éthique de la Banque Scotia](#) et la [Déclaration mondiale de la Banque Scotia sur les droits de la personne](#) précisent comment la Banque respecte les droits de la personne et en fait la promotion. Ces principes directeurs incluent notamment la diversité, l'équité et l'inclusion, l'accessibilité et l'éthique relative aux données. Chacun de ces principes sert de pierre angulaire à la mise en œuvre de pratiques équitables et exemptes de préjugés favorisant des milieux accueillants et sûrs.

La *gouvernance* s'entend des mesures de surveillance et des pratiques de gouvernance de la Banque. Elle détermine la façon dont la Banque structure ses processus et ses politiques, prend des décisions et gère les divers intérêts de ses nombreuses parties prenantes, dont ses actionnaires, ses clients, ses employés et la collectivité en général, ainsi que ses relations avec elles.

La gestion du risque lié à la gouvernance repose sur plusieurs principes clés. Le Code d'éthique de la Banque Scotia décrit six grands principes sur lesquels reposent les normes de conduite que tous les employés doivent respecter. Il encourage le respect des lois, la transparence et l'imputabilité à l'égard de comportements et des mesures à adopter fondés sur l'honnêteté, l'intégrité et l'équité. Les principes de la gestion du risque lié à la gouvernance incluent également les Normes d'indépendance des administrateurs et les Grands principes de ventes de la Banque Scotia.

### Gestion des risques ESG relative aux activités de crédit des Services bancaires aux entreprises

La Banque tient compte des risques ESG dans ses processus de contrôle diligent, d'octroi et d'approbation de crédit. Le Cadre définit le cadre de responsabilisation et la structure de gouvernance, ainsi que les processus de contrôle diligent, de recours hiérarchique et de gestion des exceptions. Le processus pour évaluer les risques ESG en lien avec les crédits destinés aux entreprises se présente comme suit :

- Le service effectue un contrôle diligent de l'emprunteur ou de l'opération en suivant ses processus obligatoires d'évaluation des risques environnementaux et d'évaluation des risques liés aux changements climatiques<sup>1</sup>.
  - Le *processus d'évaluation des risques liés aux changements climatiques* est mené à l'étape des transactions et requiert une évaluation des risques liés aux changements climatiques avec les clients. Cette évaluation permet d'évaluer les risques physiques et de transition auxquels un client peut être exposé ainsi que sa connaissance de ces risques. L'évaluation attribue à chaque opération une cote de risque lié aux changements climatiques faible, modérée ou élevée.
  - Le *processus d'évaluation des risques environnementaux* est suivi dans le cadre de certaines opérations commerciales. Il sert à détecter le risque environnemental associé aux activités d'un emprunteur, et à évaluer leur incidence potentielle et la qualité des mesures d'atténuation.
- S'ils s'appliquent, les Principes de l'Équateur veillent à ce que les projets soient menés de manière socialement responsable et conformément à de saines pratiques environnementales. Ces principes définissent des mesures de protection à l'égard des habitats naturels, de la biodiversité, des travailleurs et des collectivités, notamment en ce qui a trait au respect des droits des populations désavantagées ou vulnérables, tels que les enfants et les peuples autochtones<sup>2</sup>.
- Les transactions considérées comme présentant des risques ESG élevés sont transmises aux comités de gestion des risques de la haute direction qui conviennent et évaluées par ceux-ci.

### Supervision

Le Cadre est évalué, mis à jour et approuvé chaque année par un comité de gestion du risque formé de cadres supérieurs.

Exceptionnellement, il peut être modifié pour tenir compte de changements importants, par exemple un changement contextuel, de nouvelles exigences juridiques ou réglementaires, ou un changement de stratégie.

---

<sup>1</sup> Pour plus de renseignements sur les processus de contrôle diligent, se reporter à la page 62 du [Rapport 2022 sur les enjeux ESG](#) de la Banque Scotia.

<sup>2</sup> [Étude de cas – Principes de l'Équateur](#).

<sup>3</sup> Ce programme tient compte des normes, des politiques et des procédures Connaître son client (« CSC »), conformément à la réglementation applicable

## Autres politiques

Les diverses politiques de la Banque en matière d'ESG comprennent notamment [l'Énoncé de la Banque Scotia sur les activités de financement dans l'Arctique](#), [l'Énoncé de la Banque Scotia sur les activités de financement du charbon](#), [l'Énoncé de la Banque Scotia sur le programme de lutte contre le blanchiment d'argent](#)<sup>3</sup> et la [Déclaration mondiale de la Banque Scotia sur les droits de la personne](#). Pour en savoir plus, consultez la page [Publications et politiques ESG](#) de la Banque.